Le parrain du go-fast « Aziz la poisse » échappe à la prison. Il a embauché des avocats chevronnés pour neutraliser l'accusation. Agacés, les juges marseillais évoquent des « stratagèmes ».

06/06/2024 à 19h23



Aziz la poisse est libre. Ce trafiquant de drogue chevronné, âgé de 45 ans, a retrouvé la liberté en janvier sur décision de la Cour de cassation à Paris, grâce à un vice de procédure soulevé par l'un de ses nombreux avocats, Me Amar Bouaou. Un scandale pour certains, une simple application du Code de procédure pénale pour d'autres. Les magistrats marseillais verraient dans cette histoire l'illustration de ce qu'ils appellent des « stratagèmes » élaborés par une poignée d'avocats parisiens du narcotrafic dans le but de mettre à mal leurs procédures. « En réalité, dans ce dossier, cela n'existe pas, ajoute Me Bouaou. Une dépêche de la Chancellerie a même été adressée à toutes les juridictions de France pour rappeler le bien-fondé de l'argumentation de la défense. »

www.leparisien.fr